

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Usine eau potable de Lorgies sur la commune principale de l'AIOT Rue du chemin vert 62840 LORGIES.

La référence de votre dossier est A-3-O7QJ8FTN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/08/2023 à 14h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **20001759800034**

Raison sociale **Siden Sian Noréade Eau**

Forme juridique **Syndicat mixte SPIC**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

23 Avenue de la Marne

59290 WASQUEHAL

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Usine eau potable de Lorgies**

Description des activités :

Station de traitement d'eau potable. L'utilisation de chlore étant nécessaire sur le site, nous disposons de 2 bouteilles de chlore qui doivent être renouvelées très régulièrement. Notre stockage de bouteilles de chlore (déjà soumis à déclaration) se situe sur notre centre d'exploitation de La Gorgue, ceci implique de nombreux déplacements entre La Gorgue et Lorgies

afin de réaliser le changement de bouteille. Nous souhaitons donc installer un local de stockage de bouteilles de chlore sur le site de Lorgies afin de limiter nos déplacements. Ceci nous permettra également de limiter les risques liés au transport.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue du chemin vert

62840 LORGIES

X : 686965

Y : 7051912

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale Quantité	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------------------	--------	------------

4710

4710-2

Chlore (numéro CAS 7782-50-5) susceptible d'être DC présente 499 kg

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'installation ne produit pas de déchet

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Prise d'eau disponible sur le circuit de traitement de la station**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteur disponible dans l'installation, ainsi que dans les véhicules des intervenants. Le local sera équipé d'une alarme incendie et d'une alarme de détection de fuite. Les alarmes seront reliées à notre télégestion. Ceci nous permet d'être alerté à tout moment y compris en dehors des heures de travail via nos équipes d'astreinte. Nos agents sont formés à la gestion des alarmes (fuite de chlore et d'incendie) et les modes opératoires associés seront affichés pour rappel au niveau du local.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)